

Étapes à suivre pour déposer une demande de reconnaissance et d'admissibilité dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2023-2024

1. **Consulter** les documents suivants :

- Cadre de référence régional sur le partenariat avec le milieu communautaire, mars 2019
- Cadre de gestion régional pour l'admissibilité au soutien financier à la mission globale, juin 2021
- Cadre de gestion ministériel pour le Programme de soutien aux organismes communautaires, 2020

2. **Enregistrer** le Formulaire d'admissibilité pour organisme d'action communautaire œuvrant en santé et services sociaux 2023-2024 à un endroit facile d'accès sur votre ordinateur.

3. **Remplir** chacune des cases du formulaire, puis **enregistrer** l'information saisie avant de l'imprimer. Prenez note que vous ne pouvez pas changer le format du fichier.

4. **Cocher sur l'aide-mémoire tous les documents requis** en vous assurant au préalable de leur conformité, tel que décrit à l'aide-mémoire.

5. **Joindre** au formulaire tous les documents requis.

6. **Noter la date limite de dépôt, soit le vendredi 18 novembre 2022 à 16 h. Les demandes acheminées en retard ou incomplètes seront automatiquement refusées. Seuls les dossiers complets seront analysés.**

7. **Acheminer le formulaire dûment rempli et signé, ainsi que tous les documents exigés, par courriel à l'adresse suivante :**

serviceregional.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Objet : Admissibilité PSOC 2023-2024

DATE LIMITE : LE VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022 À 16H